

Il s'est tenu aujourd'hui 29/12/2010 au siège de l'IACE, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie. Cette assemblée a eu pour objectif de faire voter aux actionnaires, la proposition du conseil d'administration de fusionner par absorption, les filiales (UBCI Leasing, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI ASSET MANAGEMENT).

Le PDG de la banque M.Slaheddine BOUGUERRA a pris la parole en début de séance pour lire le rapport du conseil d'administration concernant cette opération, de taille, sur le capital de la banque et de ses filiales.

En effet, la banque va fusionner avec ses filiales précitées en les absorbant, pour différentes raisons propres à chacune d'elles. La fusion prend effet à compter de la date de cette assemblée.

Le rapport du conseil d'administration a fait référence au cabinet ERNEST & Young, comme évaluateur des filiales absorbées. Cette évaluation a dégagé une valeur de l'action de chaque filiale, pour en suite en dégager une parité qui va servir à compenser les actionnaires des filiales absorbées en actions UBCI. Les parités d'échange sont comme suit :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 Union Immobilière
- 1 action UBCI 5 contre actions Med Finance SICF
- 2 actions UBCI contre 5 actions UBCI Asset Management

En synthèse de cette augmentation, il y aura création de 151 806 actions nouvelles UBCI d'un nominal de 5dinars, qui seront distribuées aux actionnaires des filiales absorbées au prorata de leurs participation dans les filiales. Cette augmentation va faire porter le capital de la banque de 75MD à 75,759MD.

L'AGE a décidé de donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital ainsi que d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la banque.